

CARTES AVANTAGES JEUNES

La carte « avantages jeunes » est offerte par la commune à tous les jeunes du village âgés de 8 à 24 ans inclus sous la condition qu'ils puissent justifier qu'ils sont toujours étudiants après 16 ans.

Les jeunes intéressés par cette offre devront s'inscrire avant le 15 septembre à la mairie

→ les lundis de 17 h à 19 h ou les jeudis de 15 h à 17 h

Comme l'an passé, **elles seront disponibles au Point d'info jeunesse (P.I.J.)** situé au 3 rue de la Gare à Frasne.

Le retrait se fera sur présentation d'une pièce d'identité, en outre vous devrez fournir une photo d'identité.

L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

La commune de Bannans vient de s'abonner à l'application PanneauPocket.

Cette application gratuite pour les habitants permet d'obtenir des informations sur smartphone ou tablette.

Ci-dessous, toutes les informations utiles.

OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE

RECEVEZ EN DIRECT
LES INFOS ET ALERTES
DE VOTRE MAIRIE

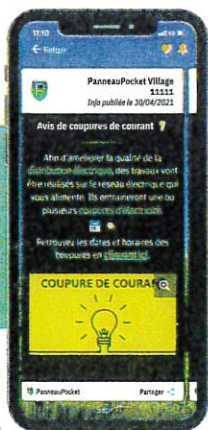


PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE

Votre mairie vous offre l'application **PanneauPocket** pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur les stores



Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Pas de création de compte
Pas de récolte de données personnelles

Toute l'actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité !



- Evénements
- Informations de coupures réseaux
- Travaux sur la voirie
- Alertes météo, préfecture
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Pas de smartphone ni de tablette ?

Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

Sur smartphone, tablette, et ordinateur : app.panneaupocket.com



N°1 en France

Mettez en favoris votre commune de résidence, celle de vos vacances, les villages de vos proches, votre gendarmerie ...

RENTREE SCOLAIRE : POINT SANITAIRE

Voici un message du 27 août 2021 transmis par l'Association des Maires du Doubs :

Suite à un échange avec Monsieur le recteur cet après-midi en visio-conférence, je vous prie de trouver ci-dessous les principales informations utiles pour la rentrée scolaire :

- l'organisation des **cantines** : le Niveau II permet un fonctionnement « **normal** » des cantines – tout en essayant d'éviter le brassage des élèves
- **Purificateurs d'air et capteurs de CO2** : les collectivités locales n'ont **aucune obligation d'installer** ce type de matériel dans les établissements scolaires
- Le principe d'aérer régulièrement les locaux suffit.
- La **vaccination n'est pas obligatoire pour les ATSEM** (seuls les personnels médicaux sont soumis à l'obligation vaccinale).
- Concernant les **sorties scolaires** dans des établissements culturels qui exigent le pass sanitaire : c'est le **protocole scolaire qui s'applique** : le pass sanitaire ne sera donc pas demandé à l'ensemble des élèves d'une même classe qui visiterait ce type d'établissement
- Le principe : **1 cas confirmé = fermeture de la classe** reste d'actualité

Une campagne de vaccination va démarrer dans plusieurs collèges du département ainsi qu'un lycée professionnel dès le 6 septembre. Une programmation hebdomadaire sera ensuite instaurée dans les autres établissements.

Environ 55 % des jeunes de 12-17 ans sont actuellement vaccinés dans le Doubs.

Le Maire,
Louis GIROD

